

Dates clés pour l'inscription de vos enfants aux accueils du Service Enfance-Jeunesse Année 2023-2024

VACANCES SCOLAIRES

[Dossier de réservation](#) à retirer à l'accueil de la mairie ou à télécharger depuis le site internet.

Période	Permanence de pré-inscription au service Enfance-Jeunesse	Retrait des dossiers de réservation
Vacances Automne (23/10 – 03/11)	Mercredi 27/09 de 8h30 à 11h30*	Du 27 sept. au 17 octobre 2023
Vacances Hiver (19/02 – 01/03)	Mercredi 24/01 de 8h30 à 11h30*	Du 24 janvier au 13 février 2024
Vacances Printemps (15/04 – 26/04)	Mercredi 20/03 de 8h30 à 11h30*	Du 20 mars au 09 avril 2024
Vacances Été (08/07 – 23/08)	Mercredi 05/06 de 8h30 à 11h30*	Du 05 juin au 20 juin 2024

*Uniquement pour les familles ayant déjà déposé un **dossier d'inscription complet** pour l'année 2023-2024. Le formulaire de réservation est à récupérer et remplir sur place, le jour de la permanence. Présence d'un responsable légal obligatoire.

ACCUEIL RECREATIF DU MERCREDI

Les réservations se font sur le [Portail famille](#) à l'aide de vos identifiants à compter des dates indiquées.

Période	Ouverture des inscriptions
Période 1 (du 06 sept. au 20 déc.)	Lundi 20 juillet 2023
Période 2 (du 10 janv. au 10 avril)	Vendredi 01 décembre 2023
Période 3 (du 15 mai au 03 juillet)	Lundi 01 avril 2023

ACTIVITE PERISCOLAIRES (matin et soir)

Période	Ouverture des inscriptions
Du 04 septembre au 20 octobre 2023	Lundi 20 juillet 2023
Du 06 novembre au 22 décembre 2023	Dimanche 01 octobre 2023
Du 08 janvier au 16 février 2024	Vendredi 01 décembre 2023
Du 04 mars au 12 avril 2024	Jeudi 01 février 2024
Du 29 avril au 05 juillet 2024	Lundi 01 avril 2024

RESTAURATION SCOLAIRE

Réservation possible toute l'année sur le [Portail famille](#) à l'aide de vos identifiants.

Chaque famille est tenue de vérifier l'inscription de son ou ses enfant(s), ainsi que sa présence ou non sur liste d'attente.

Un enfant inscrit sur liste d'attente ne peut être accueilli par l'équipe d'animation.